

## **Condition générales**

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les relations contractuelles concernant des prestations de services entre, d'une part, **Eclips Namur SPRL** numéro d'entreprise BE 0476195467, géré par Stéphane Coeckelberghs, ci-après dénommée « Prestataire» et, d'autre part, leurs clients.

Le Client est celui qui a passé la commande, le Prestataire est celui qui a accepté d'exécuter la commande.

### **1 – Généralités**

**1.1** Sauf stipulation contraire, toutes les offres, interventions et exécutions du Prestataire sont soumises aux présentes conditions générales. Celles-ci sont réputées acceptées par le Client dès la passation de sa commande, sans aucune restriction ni aucune réserve. Le Client renonce dès lors à se prévaloir de tout document contradictoire et notamment de ses propres conditions générales et/ou particulières, même si ces dernières prévoient qu'elles s'appliquent de façon exclusive. Toute dérogation aux présentes conditions générales doit, pour être valable, avoir été préalablement et expressément approuvée par écrit par le Prestataire.

**1.2** Les présentes conditions générales précisent notamment les conditions de commande, de paiement, de livraison. Elles peuvent être consultées à tout moment en cliquant sur le lien «Mentions légales» sur la page d'accueil du site internet du Prestataire : [www.b-eclips.com/](http://www.b-eclips.com/)

Toute commande passée par un Client auprès du Prestataire impliquera l'accord définitif et irrévocable du Client sur l'ensemble des conditions générales de vente présentées ci-après.

### **2 – Offres et devis**

**2.1** Les offres du Prestataire sont établies sans engagement aucun dans son chef. Elles ne lient le Prestataire qu'à partir du moment où elles ont été expressément acceptées par le Client pendant la période de validité indiquée sur chaque devis, et qu'après confirmation écrite, adressée par voie postale ou électronique, de la commande du Client par le Prestataire. Sauf stipulation contraire, les offres ou devis du Prestataire ne sont, en tout état de cause, valables que pendant un délai d'un mois pour un travail devant être effectué dans les trois mois, à compter de leur envoi. Passé ce délai, le Client devra solliciter une nouvelle offre par le Prestataire.

**2.2** En l'absence de tout document contractuel, il est expressément convenu entre le Client et le Prestataire que les emails échangés entre les parties peuvent servir à l'établissement d'une relation commerciale et de ce fait constituer une preuve régulière de l'existence d'une commande et de son acceptation.

**2.3 Un acompte de 40% minimum peut être exigé à la commande sans aucune justification, le solde étant payable selon les modalités précisées ci-dessous. La prestation débute à la réception de l'acompte et/ou du bon de commande dûment signé et approuvé.**

**2.4 Si, à la demande du Client, la commande est annulée, la facturation se fera au stade actuel de l'exécution de la commande (prestation, salaires, matières premières, sous-traitance, etc.). Le montant facturé comprendra les frais encourus par le Prestataire augmentés d'une indemnisation conventionnelle s'élevant à 15 %. Dans tous les cas, un montant minimum de 250,00 EUR ( deux cent cinquante euros) sera réclamé.**

**2.5 En cas d'interruption d'un travail donné, due au retard du Client à donner suite aux pièces qui lui sont présentées, le travail, dans l'état d'exécution où il se trouve, lui sera facturé tel que prévu ci-dessus après un délai d'un mois.**

**2.6 Si, à la demande du Client, l'exécution du travail est temporairement suspendue, ou si le Client tarde à donner suite aux pièces présentées, une facturation provisoire peut être établie au stade actuel de l'exécution de la commande (prestation, salaires, matières premières, sous-traitance, etc.). Passé un délai de 3 mois sans retours, la prestation est considérée comme clôturée, une facture est alors établie au stade de l'exécution de la commande (prestation, salaires, matières premières, sous-traitance, etc.).**

**2.7 Toute modification de commande en cours d'exécution, ainsi que tout changement d'utilisation ou de diffusion des créations ou matériels livrés, peuvent entraîner une révision du prix initialement convenu, sans préjudice du droit du Prestataire de s'opposer aux modifications qui portent atteinte à ses droits de propriété intellectuelle.**

**2.8 Chaque personne ou société qui passe une commande et demande de la facturer à un tiers, devient solidairement responsable de son paiement.**

**2.9 Dans le cas d'un appel d'offre, d'un appel à projets, d'un appel à concours ou d'un appel à candidatures, les éléments visuels et textuels de l'offre sont soumis à la confidentialité, et ne peuvent être transmis à des tiers sans l'autorisation expresse et écrite d' Eclips Namur SPRL.**

### **3 – Livraison – Délais**

**3.1 La livraison est considérée comme parfaite au jour de la première présentation des fichiers au Client.**

**3.2 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne commencent à courir qu'au premier jour ouvrable de la remise au Prestataire de tous les éléments nécessaires à la réalisation de la commande et qu'à la réception de l'acompte mentionné dans le devis ou convenu dans un autre écrit avec le Client. Les délais incombant au Prestataire sont automatiquement prorogés par tout événement indépendant de sa volonté et rendant impossible ou difficile l'exécution de ses prestations et ce, aussi longtemps que dure cet événement, en ce compris les problèmes techniques ou informatiques. Ces retards fortuits**

n'autorisent en aucun cas le Client à annuler sa commande ou à réclamer une quelconque indemnité à charge du Prestataire.

Si, à la demande du Client l'exécution de la commande occasionne des frais supplémentaires du fait d'un délai plus court que le délai convenu ou normal, ils seront portés en compte.

#### **4 – Prix et facturation**

Les prix du Prestataire sont ceux en vigueur au jour de l'envoi du Devis au Client. Entreprise sous application du régime de franchise – TVA non applicable (art. 56, § 2, code TVA). Si les prestations de services se matérialisent sous la forme de fichiers électroniques, le prix facturé tient compte des coûts de transmission par le réseau. Si par contre, d'autres modes d'envoi sont choisis par le Client, les coûts supplémentaires y afférant lui seront portés en compte. N.B. Toute commande passée et livrée en dehors de l'Union Européenne pourra être soumise à des taxes éventuelles et à des droits de douane qui sont imposés lorsque le colis parvient à sa destination, comme mentionné à l'article 2.

Les frais liés aux prestations d'hébergement, ou de maintenance qui seraient assumées à la demande du Client par le Prestataire, que ce soit directement ou indirectement, sont payables par anticipation.

#### **5 – Prestations de services et accomplissement de la commande**

**5.1 Le Prestataire se réserve le droit de refuser toutes prestations et tous travaux manifestement contraires aux bonnes mœurs, à caractère racistes et/ou illégal.**

Les prestations de services commandées au Prestataire par le Client le sont sous son unique responsabilité.

**5.2 Sauf convention contraire, les prestations de services se matérialisent sous la forme de fichiers électroniques. Si le contrat prévoit la remise de supports matériels, qu'ils soient graphiques ou numériques (slides, impressions graphiques, DVD, maquettes, etc..), les frais supplémentaires relatifs seront portés en compte au Client.**

**5.3 En cas de création d'un site Internet, la mise en ligne peut-être effectuée par le Prestataire qui fait appel à un sous-traitant pour l'hébergement. Les frais d'hébergement, de maintenance, et de modifications sont à la charge du Client. Le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des éventuels dysfonctionnements et problèmes techniques liés au service d'hébergement proposé au Client ou choisi par celui-ci. De même, le Prestataire ne peut être tenu responsable des conséquences préjudiciables et des dommages qui découleraient de :**

- toute modification et/ou adjonction au contenu du site du fait des tiers et/ou du Client, en ce compris du fait de hackers;
- l'utilisation d'hyperliens qui préjudicieraient les droits des tiers.

**Le Prestataire ne peut être tenu en aucun cas responsable de dommages indirects causés au Client, tels que le manque à gagner. La responsabilité du Prestataire est en toute hypothèse limitée au montant du contrat (hors hébergement), soit le montant qui aurait été payé par le Client si le prestataire avait réalisé la prestation à la satisfaction du Client.**

## **6 – Garantie**

**Le Client garantit au Prestataire que les éléments qu’il lui remet pour l’exécution de ses commandes peuvent être librement utilisés, sans restriction aucune, pour les besoins de celles-ci, et il l’exonère de toute responsabilité à cet égard. Il garantira notamment au Prestataire contre tout recours d’un tiers revendiquant des droits sur lesdits éléments.**

## **7 – Contenu préjudiciable – Droits des tiers**

**Toutes les informations contenues dans les conceptions réalisées par le Prestataire relèvent de la seule responsabilité du Client. Le Prestataire ne peut nullement être tenu responsable des fautes d’orthographe, des erreurs linguistiques et grammaticales non indiquées.**

**Toute modification de la commande originale de quelque manière que ce soit (dans le texte, dans la manipulation ou l’emplacement des illustrations, dans les formats, dans le travail d’impression ou de reliure, etc.) faite par écrit ou de toute autre manière, par ou au nom du donneur d’ordre, sera facturée en sus et rallongera le délai d’exécution.**

**Les modifications transmises oralement, notamment par téléphone, seront exécutées aux risques et périls du donneur d’ordre.**

**En cas de plainte d’un tiers, le Prestataire se réserve le droit de supprimer purement et simplement l’accès et/ou de stopper la diffusion de tout contenu susceptible de porter atteinte aux droits du plaignant, sans recours possible du Client. En tout état de cause, le Client garantira le Prestataire contre tout recours qui serait exercé par un tiers en raison de la diffusion ou de la publication de contenus illicites ou préjudiciables.**

## **8 – Droits intellectuels**

**8.1 Sous réserve des droits qui ont été cédés ou concédés par le Prestataire au Client en vertu d’une disposition contractuelle expresse particulière, le Prestataire reste titulaire de l’intégralité des droits de propriété intellectuelle (droit d’auteur, droits voisins, droit des dessins et modèles, droits sur les bases de données, etc.) afférents aux créations et au matériel qui ont été réalisés en exécution du contrat. Est également visé le matériel de conception préparatoire, tels les projets, esquisses, croquis, etc.**

**8.2 Le Prestataire accorde toutefois au Client l’autorisation d’utiliser et d’exploiter les créations adressées à ce dernier conformément à leur destination, dans le strict respect des limites et aux conditions, notamment**

financières, précisées dans l'offre, le bon de commande, la facture ou tout autre document contractuel établi entre les parties. Cette autorisation ne comporte cependant aucune cession de droits et ne s'étend qu'aux actes d'exploitation nécessaires à l'utilisation normale des créations par le Client (exploitation primaire), à l'exclusion de toute autre forme d'exploitation dérivée (adaptation, merchandising, etc.). En cas de doute quant à la portée de l'autorisation et à défaut de toute précision à cet égard, la destination du matériel livré au Client est réputée correspondre strictement à la première utilisation qu'il en fait. Ceci ne vaut que pour le matériel définitif livré au Client par le Prestataire ; les projets, croquis, et autres travaux préparatoires ne peuvent être exploités sans l'accord écrit et préalable du Prestataire qui en conserve la propriété et peut en exiger la restitution à tout moment.

L'autorisation d'exploitation consentie par le Prestataire au profit du Client conformément à ce qui précède est liée au respect par ce dernier de toutes les obligations qui lui incombent, dont le règlement intégral des sommes dues au Prestataire.

**8.3** Sauf stipulation contraire, le Client autorise le Prestataire à diffuser sur son site Internet ou sur d'autres supports promotionnels (blogs, forums dédiés au design) tout ou partie des créations livrées à ce dernier, et à reproduire sa marque ou les autres signes distinctifs apparaissant dans les créations, et ce, aux seules fins de référencement (portfolio).

## **9 – Modalités de paiement**

**9.1** Les factures sont payables au plus tard à l'échéance mentionnée sur la facture, à compter de la date d'émission de ladite facture (en Euro). Le paiement se fait par virement sur le compte du Prestataire mentionné sur ladite facture.

**9.2** A partir du jour de l'échéance, chaque facture impayée rapportera de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard conformément à la Loi relative à la lutte contre les retards de paiement (02/08/2002) ainsi que des dommages-intérêts couvrant les frais de recouvrement conventionnellement fixés à 15 % du montant de la créance exigible avec un minimum 250 euros (deux cent cinquante euros). Le Prestataire a le droit de réclamer une indemnité supérieure s'il peut prouver qu'il a subi des dommages plus élevés. En cas de défaut ou de retard de paiement, le Prestataire se réserve en outre le droit de suspendre toute livraison ou toute prestation au profit du Client, en rapport ou non avec la ou les commandes impayées et ce, jusqu'au remboursement intégral de tous les montants restant dus, en ce compris les indemnités et intérêts de retard. De même, le Prestataire se réserve le droit, sans aucun avertissement préalable, en cas de non paiement dans les 15 jours de l'échéance de la facture, de supprimer l'accès et/ou de stopper la diffusion de toutes créations réalisées par Prestataire au profit du Client, et/ou de suspendre l'exécution des contrats en cours, que ceux-ci soient ou non en rapport avec la ou les commandes impayées, jusqu'au remboursement de l'intégralité des montants dus, y compris les indemnités et les intérêts de retard, sans aucun recours possible du Client.

**9.3 Toute facture est réputée acceptée à défaut de contestation précise communiquée au Prestataire par le Client par recommandé dans les 8 jours de la réception de la facture. Passé ce délai, les réclamations éventuelles du Client ne pourront plus être prises en considération par le Prestataire.**

**9.4 Le Client ne peut retirer au Prestataire l'exécution d'un travail de type périodique, c'est-à-dire un travail composé de travaux partiels récurrents, que moyennant le respect des délais de préavis fixés ci-après. Le préavis doit être signifié par lettre recommandée. En cas de non-respect des délais, le Client dédommagera le Prestataire pour tous les dommages encourus et le manque à gagner subi pendant la période de non-respect.**

**Délai de préavis :**

- 3 mois pour un travail de type périodique représentant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 7 500,00 EUR;**
- 6 mois pour un travail de type périodique représentant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 25 000,00 EUR;**
- 1 an pour un travail de type périodique représentant un chiffre d'affaires annuel de 25 000,00 EUR ou plus.**

## **10 – Réserve de propriété**

**Le Prestataire conserve l'entière propriété du matériel livré jusqu'au paiement intégral du prix, des taxes et autres accessoires facturés au Client. Le Prestataire pourra revendiquer ou exercer son droit de rétention sur le matériel destiné au Client en cas de non paiement des montants dus aux échéances convenues, quelque soit la commande ou la prestation auxquels ils se rapportent.**

## **11 – Réclamations**

**Toute réclamation relative aux créations ou au matériel livré doit être signalée par écrit au Prestataire et dûment motivée par le Client. Aucune réclamation n'est recevable si elle n'a pas été adressée au Prestataire dans les 5 jours de la livraison au Client du matériel commandé.**

**En tout état de cause, les omissions, erreurs ou vices de conception éventuels qui auraient échappé à la vigilance du Client lors de la présentation des différentes épreuves et/ou au moment de l'approbation définitive du projet ne peuvent être imputés au Prestataire qui procédera le cas échéant aux rectifications nécessaires aux frais du Client, celui-ci ne pouvant en aucune façon tirer argument de la découverte de ces erreurs pour postposer le paiement des factures arrivées à échéance.**

## **12 – Responsabilités**

**12.1 Sauf stipulation contraire expresse, le Prestataire n'est tenu qu'à une obligation de moyen : le Prestataire n'assume dès lors aucune responsabilité, en cas de force majeure, pour les retards, malfaçons ou autres défaillances résultant d'une cause étrangère ou d'évènements imprévisibles, échappant à son propre contrôle, ou encore la perte ou la dégradation d'originaux ou de données. Le Client s'engage à ce titre notamment à conserver l'intégralité des originaux de toutes les ressources mises à disposition du Prestataire.**

**De plus, le Prestataire n'est en aucun cas responsable des défauts causés directement ou indirectement par la faute ou négligence du Client lui même ou d'une personne agissant pour son compte et/ou en son nom ni d'un tiers.**

**12.2 Dans l'hypothèse où le Prestataire ne pourrait se prévaloir d'une des causes d'exonération stipulées dans les présentes conditions générales, sa responsabilité ne pourra en tout état de cause être engagée qu'à concurrence des montants facturés au Client, avec un maximum de 2.500€ (deux mille cinq cent euros) par sinistre.**

## **13 – Clause de confidentialité**

**Le Prestataire s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle fournie par le Client, sauf en cas de litige sur demande expresse du juge ou à la demande d'une autorité administrative en vertu de la législation en vigueur.**

## **14 – Insolvabilité**

**Le défaut de paiement à l'échéance, le protêt, tout avis de saisie, toute demande de procédure en réorganisation judiciaire, de sursis de paiement, même non officielle, l'ouverture d'une procédure de faillite ou tout autre fait laissant indiquer l'insolvabilité du Client, entraînent la déchéance du terme accordé pour le paiement, rendent immédiatement exigibles toutes les factures non encore échues, pour quelque travail que ce soit, et confèrent au Prestataire le droit de résilier le(s) commande(s) et contrat(s) en cours sans préavis ni indemnité.**

## **15 – Droit applicable – Litiges**

**Tout différend relatif à la conclusion, la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat et des contrats qui en découlent est régi par le droit belge et ressortira exclusivement de la compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles. La langue appliquée est le français.**

**Toutes les images et textes de ce site sont protégés par les lois internationales sur le copyright et le Code de la Propriété Intellectuelle. Ces éléments ne peuvent être utilisés, sous quelque forme que ce soit, sans une autorisation écrite de son auteur. Les travaux exposés dans le portfolio sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.**